



AR\_20260321\_06

**Arrêté portant délégation de fonctions à Mme Romane DEJOB, conseillère municipale**

**Le Maire de la Commune de Juré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° DE\_20260320\_02 du 20 mars 2026 fixant les indemnités allouées aux élus suite au renouvellement du conseil municipal,

**ARRETE**

**Article 1er - Délégation de fonctions** : A compter du 21 mars 2026, il est donné délégation de fonctions à Mme Romane DEJOB, conseillère municipale pour assurer concurremment avec le Maire :

- \* la gestion de la communication du Conseil municipal et de la Commune (communiqués de presse, site internet, sites sociaux, etc.)
- \* le suivi et les relations avec toutes les associations communales et intercommunales
- \* le suivi et les relations avec toutes entités (entreprises, sociétés, associations et particuliers) en lien avec le tourisme sur la Commune
- \* participation à toutes réunions pour représenter la commune dans le domaine du tourisme et du monde associatif

Elle ne dispose d'aucune délégation de signature.

**Article 2** : Conformément à la délibération du conseil municipal n° n° DE\_20260320\_02 du 20 mars 2026, Mme Romane DEJOB percevra une indemnité de fonctions correspondant à 4.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur pour cette délégation.

**Article 3** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune. Une copie sera adressée à M. le Sous Préfet. En outre, une expédition sera transmise à Mme la Trésorière Municipale.

**Article 4** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon – 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Juré le 21 mars 2026,  
Le Maire, Patrice ESPINASSE



Date de transmission de l'acte: 03/04/2026  
Date de reception de l'AR: 03/04/2026  
042-214201162-AR\_20260321\_06-AI  
A G E D I